

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 08/06/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110527-53501-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À L'AMICALE DU 5ÈME RI 'NAVARRÉ SANS PEUR' À BEYNES, À LA SECTION D'EPÔNE/ MÉZIÈRES DE L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS ET AU COMITÉ DE CROISSY-SUR-SEINE DU SOUVENIR FRANÇAIS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. MAURICE SOLIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 20 de la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 22 janvier 2009 relative à la revalorisation de la subvention annuelle de fonctionnement aux associations d'anciens combattants et victimes de guerre ;

Vu les demandes de subvention de fonctionnement, au titre de l'exercice 2011, présentées par les associations de l'Amicale des Anciens du 5^{ème} R.I. « Navarre Sans Peur » à Beynes, la section d'Epône/Mézières de l'Union Nationale des Combattants et le comité de Croissy-sur-Seine du Souvenir Français, ne figurant pas sur la liste jointe en annexe au budget primitif 2011 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'allouer à l'Amicale des Anciens du 5^{ème} R.I. « Navarre Sans Peur » à Beynes, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2011, une subvention d'un montant de 110 euros.

Décide d'allouer à la section d'Epône/Mézières de l'Union Nationale des Combattants, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2011, une subvention d'un montant de 110 euros.

Décide d'allouer au comité de Croissy-sur-Seine du Souvenir Français, pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2011, une subvention d'un montant de 110 euros.

De prélever la somme correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget départemental 2011.